

CERTIFICAT

de conformité au mode de production biologique

Le présent certificat est la propriété de l'organisme certificateur QUALISUD et doit être restitué sur simple demande.

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément :

- au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO,
- à l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 entré en vigueur le 27 juillet 2007 et des dispositions du règlement (CE) n° 889/2008 entré en vigueur le 25 septembre 2008 et complétés par le cahier des charges français CC-FR-BIO homologué par l'arrêté interministériel du 5 janvier 2010 paru au journal officiel de la République française du 15 janvier 2010

1. Numéro du document : AB - 01115350 - 20 - 1	
2. Nom et adresse de l'opérateur : <p style="text-align: center;">OGER Patrick L'Albanié 81120 - REALMONT</p> Activité principale : Producteur	3. Nom, adresse et numéro de code de l'organisme de contrôle : <p style="text-align: center;">QUALISUD - 6 Rue Georges Bizet - 47200 MARMANDE N° d'agrément : FR-BIO-16</p>
4. Catégories de produits/activité : <i>Produits transformés et process :</i> <u>Marque :</u> Légumes déshydratés : ail rose poudre	5. Définis comme : <p style="text-align: center;">biologique</p>
6. Période de validité : Du voir date ci-dessus au voir date ci-dessus	
7. Date de contrôle : 22/07/2020	
6. Période de validité : <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">du :</div> <div style="text-align: center;">au :</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; align-items: center; margin-top: 10px;"> <div style="text-align: center;">22/07/2020</div> <div style="text-align: center;">30/06/2022</div> </div>	

8. Le présent document a été délivré sur la base de l'article 29, paragraphe 1, du règlement (CE) n°834/2007 et des dispositions du règlement (CE) n°889/2008. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités.

Fait à Marmande
Le 07/09/2020
Le Directeur, François LUQUET

